



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/7
26 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-sixième session

Bonn, 7-18 mai 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties**

non visées à l'annexe I de la Convention

Moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

Résumé

À sa vingt-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a prié le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention de formuler des recommandations sur les moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de lui faire rapport et de lui donner des conseils à sa vingt-sixième session sur les moyens de faciliter l'accès à un appui financier et technique en faveur de tels projets.

Le présent document fait suite à cette demande. Il s'articule autour de trois points: tout d'abord, il analyse les types d'informations dont les bailleurs de fonds potentiels ont besoin pour prendre une décision au sujet d'un projet; en deuxième lieu, il recense les types d'informations généralement fournies dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I; et en troisième lieu, il expose les principales améliorations qui pourraient être réalisées afin de fournir aux organismes de financement les informations dont ils ont besoin.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 6	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2 – 6	3
II. INFORMATIONS SUR LES PROJETS DONT LES BAILLEURS DE FONDS ONT BESOIN.....	7 – 18	4
III. INFORMATIONS SUR LES PROJETS FOURNIES DANS LES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION.....	19 – 28	7
IV. AMÉLIORATIONS DES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS.....	29 – 36	9
A. Financement pour le secteur public – Fonds pour l'environnement mondial.....	31 – 33	9
B. Financement pour le secteur privé.....	34 – 36	10
V. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.....	37 – 42	11
<u>Annexe</u>		
Tableaux récapitulatifs des projets de réduction des gaz à effet de serre proposés dans 10 communications nationales initiales		14

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-troisième session¹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a prié le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention de formuler des recommandations sur les moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), ainsi que de lui faire rapport et de lui donner des conseils à sa vingt-sixième session (mai 2007) sur les moyens de faciliter l'accès à un appui financier et technique en faveur de tels projets.

B. Objet de la note

2. La présente note a essentiellement pour but d'améliorer l'information concernant les projets qui apparaît dans les communications nationales; il s'agit là d'une démarche importante en vue d'améliorer l'accès à un appui financier et technique pour l'élaboration et la réalisation de ces projets.

3. Les directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I disposent que «les Parties non visées à l'annexe I sont encouragées à proposer, dans la mesure où leurs moyens le leur permettent, une liste de projets à financer, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, dans le cadre des préparatifs entrepris en vue d'organiser l'octroi d'un appui technique et financier»². Le manuel de l'utilisateur³ relatif aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention précise en outre que:

«Les Parties pourront fournir des informations sur les projets proposés en vue de réduire les émissions par les sources et augmenter l'absorption par les puits de GES. Ce type d'information pourrait inclure:

- Les technologies spécifiques qui seront utilisées;
- Les matériels/équipements requis;
- Les techniques ou pratiques qui seront nécessaires pour mettre en œuvre de tels projets, de même que, si possible: une estimation des coûts incrémentaux, de la réduction des émissions et de l'augmentation de l'absorption des GES, et une estimation des bénéfices induits.

Les projets proposés pourront être présentés dans les communications nationales ou bien sous forme de documents séparés pour financement.»

¹ FCCC/SBI/2005/23, par. 29.

² Décision 17/CP.8, annexe, par. 52.

³ Manuel de l'utilisateur relatif aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, voir http://unfccc.int/files/essential_background/application/pdf/userman_nc.pdf.

4. La présente note s'appuie sur l'hypothèse que l'un des moyens les plus efficaces dont disposent les Parties non visées à l'annexe I pour mieux rendre compte de leurs projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) consiste à augmenter leurs chances de trouver un financement pour ces projets.
5. Outre les projets visant à réduire les émissions de GES, dont il est question au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, la présente note comprend des informations sur les fonds dédiés aux projets d'adaptation qui dépendent du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par exemple le Fonds spécial pour les changements climatiques, afin de fournir des renseignements potentiellement utiles pour ces types de projets qui présentent également un intérêt pour les Parties non visées à l'annexe I.
6. La présente note s'articule autour de trois points, présentés successivement. Tout d'abord, elle analyse les types d'informations dont les bailleurs de fonds potentiels ont besoin pour prendre une décision au sujet d'un projet, en deuxième lieu, elle recense les types d'informations généralement fournies dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, et en troisième lieu elle expose les principales améliorations qui pourraient être réalisées afin de fournir aux bailleurs de fonds les informations dont ils ont besoin. S'agissant de ce dernier point, elle établit une comparaison entre les informations dont souhaitent disposer les organismes susceptibles de financer les projets et celles fournies dans les communications nationales, et recommande les améliorations qui pourraient être apportées en quelques pages dans les communications nationales afin d'encourager les bailleurs de fonds à rechercher des informations plus détaillées au sujet des projets proposés. En plus des communications nationales, il serait très utile d'exposer les demandes de financement dans des documents séparés pour autant qu'ils répondent aux conditions posées par les institutions de financement auxquelles ces demandes sont adressées. La teneur de ces documents n'entre pas dans le cadre de la présente note et ne peut être considérée ici de façon constructive. Toutefois le lecteur trouvera des références aux prescriptions détaillées de ces institutions.

II. Informations sur les projets dont les bailleurs de fonds ont besoin

7. Pour les types de projets habituellement proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, les sources les plus importantes de financement potentiel sont probablement 1) le FEM et 2) les institutions multilatérales et bilatérales qui ont été créées pour aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté et résoudre d'autres problèmes associés, au nombre desquels figurent souvent des problèmes liés à l'environnement. D'autres sources potentielles de financement comprendraient les banques locales de développement, les fondations privées et les investisseurs sociaux privés prêts à accepter une rentabilité inférieure au taux commercial habituel. Les projets qui offrent une rentabilité proche de celle du marché sont en principe réalisés sur la base des conditions commerciales habituelles et ont peu de chances de figurer en nombre important parmi les projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.
8. Aux fins de la présente note, il a été procédé à un examen des informations demandées⁴ par les institutions suivantes: le FEM⁵, des éléments de la Banque mondiale⁶, la Banque européenne pour la

⁴ Dans la mesure du possible, ces demandes ont été regroupées dans des rubriques communes afin de faciliter les comparaisons directes.

⁵ Les sources d'information suivantes ont été utilisées:

http://www.gefweb.org/Projects/Focal_Areas/focal_areas.html; <http://www.gefweb.org/Projects/projects-Projects/projects-projects.html>; <http://gefonline.org/pipelinelist.cfm>;
http://www.gefweb.org/Operational_Policies/Eligibility_Criteria/Incremental_Costs/incremental_costs.html;
http://www.gefweb.org/Operational_Policies/Eligibility_Criteria/templates.html;
http://thegef.org/projects/Focal_Areas/climate/climate_publications.html.

reconstruction et le développement (BERD)⁷, la Banque asiatique de développement⁸, la Banque interaméricaine de développement⁹ et la Banque africaine de développement¹⁰.

9. Les informations demandées par les bailleurs de fonds se répartissent en deux grandes catégories: 1) celles qui se rapportent à un financement pour des institutions du secteur public, définies comme administrations publiques et organisations non gouvernementales; et 2) celles qui se rapportent à un financement pour des entités du secteur privé. Les informations demandées dans le cas de prêts à des institutions du secteur public – fournis essentiellement par le FEM – concernent davantage la conformité de la politique, les obstacles institutionnels et structurels et l'implication des parties prenantes. Les informations demandées dans le cas de prêts à des entités du secteur privé sont généralement à peu près les mêmes pour tous les établissements de crédit et portent essentiellement sur des critères financiers. Les prêts au secteur public doivent eux aussi faire l'objet d'une analyse financière mais celle-ci ne se présente pas de la même façon que l'analyse financière classique.

10. En général, priorité est donnée aux paramètres financiers et aux données concernant la gestion des projets lorsque les fonds sont destinés au secteur privé. Les questions liées à l'environnement ou aux changements climatiques sont considérées comme secondaires et abordées généralement sous la forme d'une évaluation environnementale ou d'une notice de l'impact sur l'environnement. Cela vaut également dans le cas des fonds dédiés à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables. Le message est clair – si le bénéficiaire appartient au secteur privé, les projets doivent d'abord être rentables sur le plan financier avant d'être conformes aux diverses politiques environnementales et sociales.

11. Le plus connu des bailleurs de fonds du secteur privé est la Société financière internationale (SFI), qui est la branche du Groupe de la Banque mondiale chargée des opérations avec ce secteur. La SFI fournit des prêts, des capitaux propres et des financements structurés pour renforcer le secteur privé dans les pays en développement. Les informations qu'elle demande fournissent une description particulièrement détaillée des fonds destinés au secteur privé et ont inspiré pour la plupart les recommandations formulées en vue d'améliorer la présentation des rapports.

12. Les bailleurs de fonds du secteur privé exigent généralement que des rapports leur soient communiqués pour chacun des projets et n'ont pas de solutions de rechange à proposer pour rationaliser ou accélérer la présentation des rapports. Chaque projet pour lequel le secteur privé sollicite une assistance financière doit s'accompagner d'analyses détaillées concernant les questions financières, le

⁶ Les sources d'information suivantes ont été utilisées: Programme du Fonds pour l'environnement mondial du Groupe de la Banque mondiale, 2006. *Managing Climate Risk: Integrating Adaptation into World Bank Group Operations*. World Bank Project Cycle, Washington, DC. Overview: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/0,,contentMDK:20120731~menuPK:41390~pagePK:41367~piPK:51533~theSitePK:40941,00.html>; http://www.ifc.org/ifcext/about.nsf/Content/Investment_Proposals.

⁷ Les sources d'information suivantes ont été utilisées: <http://www.ebrd.com/projects/psd/index.htm>; <http://www.ebrd.com/apply/index.htm>; <http://www.ebrd.com/apply/large/index.htm>; <http://www.ebrd.com/apply/small/index.htm>; <http://www.ebrd.com/country/sector/energyef/index.htm>; <http://www.ebrd.com/country/sector/energyef/carbon/index.htm>.

⁸ Les sources d'information suivantes ont été utilisées: <http://www.adb.org/Projects/cycle.asp#diagram> ; <http://www.adb.org/Documents/Guidelines/Financial/default.asp>; <http://www.adb.org/Clean-Energy/default.asp>.

⁹ Les sources d'information suivantes ont été utilisées: <http://www.iadb.org/projects/overview.cfm?language=En&parid=3>; <http://www.iadb.org/projects/cycle.cfm?language=En&parid=4>.

¹⁰ Les sources d'information suivantes ont été utilisées: <http://www.afdb.org>.

marché et les investissements, quel que soit le montant demandé. Certains établissements de crédit fixent des montants minimaux; la BERD, par exemple, a fixé un montant minimal de 5 millions d'euros (6,4 millions de dollars É.-U.) par projet.

13. Le principal fonds dédié au secteur public qui prend en compte les questions de changements climatiques est le FEM. Au cours des quinze dernières années, il a soutenu plus de 600 projets visant à atténuer les effets des changements climatiques. La plupart de ces projets ont eu pour but de supprimer les obstacles inhérents au secteur public et de favoriser un renforcement des capacités qui facilitera la réalisation à l'avenir de projets relatifs aux changements climatiques, plutôt que de projets individuels. En conséquence, les informations demandées ne sont pas les mêmes que celles requises dans le cas des fonds dédiés au secteur privé et se rapportent en priorité à des questions telles que la conformité avec les lois en vigueur et politiques environnementales des pays, la pérennisation et la reproductibilité des projets, l'implication des parties prenantes, ainsi que le suivi. La composante financière existe dans ce cas également mais elle est différente des analyses financières classiques exigées par les fonds dédiés au secteur privé. L'analyse financière du FEM porte en priorité sur une évaluation du rapport coût-efficacité des divers objectifs du projet, et il est généralement entendu que le projet aura des retombées bénéfiques dans des domaines autres que monétaires. Le FEM exige également que des informations lui soient communiquées sur les aspects techniques des réductions d'émissions de GES, y compris une analyse de la situation prise comme référence et une comparaison avec les résultats attendus du projet.

14. Il existe actuellement plusieurs modalités de financement à l'appui des projets d'adaptation, notamment le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA), le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et la Caisse du FEM (au titre de la Priorité stratégique accordée à l'adaptation)¹¹.

15. Le FEM est la principale source de financement qui soutient actuellement des projets d'adaptation aux changements climatiques, et cela par le biais de la Priorité stratégique accordée à l'adaptation et de deux fonds plus récents, le Fonds PMA et le Fonds spécial. L'un et l'autre fonds privilégient le développement dans le pays considéré. Les projets qui bénéficient du soutien de ces fonds font une large place à l'agriculture et la sécurité alimentaire, à la santé, aux ressources en eau et à la prévention des catastrophes. La Caisse du FEM soutient les projets d'adaptation qui produisent également des effets bénéfiques sur l'environnement mondial, par exemple l'adaptation de vastes écosystèmes vulnérables dont dépendent la vie des êtres humains et leurs moyens d'existence.

16. La Priorité stratégique accordée à l'adaptation (SPA), le Fonds spécial et le Fonds PMA peuvent être complémentaires aux fins de la réalisation des activités d'adaptation qu'ils financent. Les projets SPA qui ont des effets bénéfiques à l'échelle mondiale sont financés en fonction du surcoût et reçoivent des fonds pour couvrir le coût additionnel lié à la transformation d'un projet qui a pour but d'atteindre des objectifs nationaux de développement en un projet qui procure des avantages pour l'environnement sur le plan mondial. Les projets bénéficiant d'un appui du Fonds spécial et du Fonds PMA qui procurent des avantages sur le plan local ou national sont financés par apports successifs et reçoivent des fonds pour couvrir les coûts additionnels dus aux changements climatiques. Abstraction faite de cette obligation de faire un choix entre un financement en fonction du surcoût et un financement par apports successifs ainsi que de l'absence d'une nécessité explicite d'analyser les réductions potentielles des émissions de GES, les informations demandées pour les projets d'adaptation financés par le FEM sont à peu près les mêmes que celles demandées pour les projets d'atténuation.

¹¹ Le Fonds pour l'adaptation dans le cadre du Protocole de Kyoto constituera une autre modalité de financement à l'appui de l'adaptation. Ce fonds utilisera les revenus produits par des activités au titre du mécanisme pour un développement propre afin de financer des activités concrètes d'adaptation dans les pays en développement.

17. Le FEM peut fournir des fonds pour trois catégories de projets liés aux changements climatiques: des projets de grande ampleur, des projets de taille moyenne (jusqu'à un million de dollars É.-U.) et des projets s'inscrivant dans le cadre du Programme de microfinancements (jusqu'à 50 000 dollars É.-U.). Les informations à communiquer sont généralement les mêmes pour les projets de grande ampleur et les projets de taille moyenne, même si l'analyse financière est plus succincte dans le second cas. Les projets qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de microfinancements sont soumis à des obligations largement simplifiées et, dans certains pays, peuvent être présentés sous diverses formes et sur divers types de support, par exemple des vidéos ou des tableaux à feuilles mobiles.

18. Les fonds carbone, qui sont relativement nouveaux et se ressemblent plus ou moins, sont axés sur le volume des réductions des GES à l'avenir et sur le prix que le bénéficiaire devrait avoir à supporter pour ces réductions. Comme dans le cas du FEM, les fonds carbone sont subordonnés à une connaissance détaillée de la situation de départ et des émissions probables au terme du projet de sorte que le volume potentiel des réductions d'émissions soit connu avant que le projet ne bénéficie d'un financement. Des procédures simplifiées peuvent être appliquées dans le cas des projets dits de faible envergure dans le cadre du mécanisme pour un développement propre.

III. Informations sur les projets fournies dans les communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

19. Le document FCCC/SBI/2004/INF.13 contient une liste de 741 projets proposés dans les 117 communications nationales initiales de Parties non visées à l'annexe I, qui avaient été soumises au 24 septembre 2004. Il indique la réduction ou l'absorption estimée des émissions et le coût du projet, s'ils sont mentionnés dans la communication nationale. Le document FCCC/SBI/2005/INF.8, contient une liste de 469 projets proposés dans 125 communications nationales initiales soumises par des Parties non visées à l'annexe I au 1^{er} septembre 2005. À la différence de la liste plus longue qui apparaît dans le document FCCC/SBI/2004/INF.13, cette liste ne reprend que les projets qualifiés dans le document FCCC/SBI/2004/INF.16 de «idées et profils de projets proposés aux fins d'un financement conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention». Le document FCCC/SBI/2006/INF.8 indique la réduction ou l'absorption estimée des émissions et le coût du projet, s'ils sont mentionnés dans la communication nationale.

20. Le document FCCC/SBI/2004/INF.16 apporte des informations sur les moyens qui pourraient permettre de mener à bien les projets proposés ainsi que des informations supplémentaires sur les 741 projets dont la liste figure dans le document FCCC/SBI/2004/INF.13. Quarante-deux de ces projets ont été classés dans les rubriques «déjà réalisés», «financement approuvé» ou «réalisation projetée». Deux cent cinquante-neuf projets proposés ont été classés comme s'inscrivant dans des «domaines/activités prioritaires aux fins d'une atténuation ou de mesures d'atténuation» et comme «révélateurs d'activités importantes d'appui et de renforcement des capacités sur le plan national».

21. Sur les 741 projets, 440 ont été qualifiés d'idées de projet (196) et de profils de projet (244). Les 196 projets contenaient un minimum d'information, généralement un titre et une ou deux lignes d'information. Les 244 profils de projet contenaient des informations supplémentaires telles qu'une estimation des coûts et des réductions des émissions de GES, une estimation de leur incidence et une liste de parties prenantes. Soixante-dix-sept de ces profils renvoyaient le lecteur à une documentation supplémentaire.

22. Pour compléter les informations contenues dans ces documents, les communications nationales de 10 pays ont été examinées aux fins de la présente note. Faute de temps et des compétences linguistiques nécessaires, les communications nationales retenues étaient uniquement en anglais. Au nombre de 10,

elles portent sur 158 possibilités de projet diversifiées sur le plan géographique. Les pays sélectionnés et l'année de la soumission de leur communication nationale sont les suivants: Barbade (2001); Équateur (2000); Éthiopie (2001); Géorgie (1999); Jordanie (1997); Liban (1999); Nigéria (2003); Îles Salomon (2004); Sri Lanka (2000) et Viet Nam (2003).

23. Les communications nationales ont été examinées à la lumière des informations demandées par les institutions de financement dont il est question plus haut dans la présente note, en utilisant les grandes rubriques établies par ces institutions, cela afin de mettre en lumière les domaines particuliers dans lesquels il existe, en matière d'information, des lacunes auxquelles il serait possible de remédier dans les futures communications nationales de Parties non visées à l'annexe I. Les informations sur les projets prises en compte dans les communications nationales ont été regroupées en quatre catégories: informations générales, émissions de GES, coûts et critères financiers.

24. À quelques exceptions près, ces communications nationales font état principalement de projets que les gouvernements des pays respectifs ont l'intention de réaliser. Bon nombre des projets proposés se rapportent au renforcement des capacités et à la suppression des obstacles institutionnels et ne sont pas directement liés à des réductions spécifiques de GES. Lorsque le secteur privé pourrait être amené à réaliser les projets proposés dans les communications nationales, ce qui est par exemple le cas d'un projet mentionné dans la communication nationale de l'Équateur, il est encore difficile de déterminer qui, du secteur public ou du secteur privé, va entreprendre la réalisation du projet.

25. La plupart des projets examinés ne sont pas accompagnés d'informations correspondantes sur les GES ou encore d'informations financières ou leur coût. Le tableau ci-après donne un aperçu des informations fournies dans les communications nationales et l'on trouvera dans les tableaux 1 à 10 de l'annexe à la présente note des résumés plus détaillés par pays.

Tableau 1. Récapitulation des projets d'adaptation et d'atténuation, des émissions, des coûts et des données financières indiqués dans 10 communications nationales de Parties non visées à l'annexe I

Pays	Nombre de projets	Mention des réductions de gaz à effet de serre	Mention des coûts	Données découlant d'une analyse financière
Barbade	12	–	–	–
Équateur	24	24	24	24
Éthiopie	20	3	2	–
Géorgie	16	16	16	–
Jordanie	20	2	8	3
Liban	10	7	7	3
Nigéria	14	–	–	–
Îles Salomon	13	–	–	–
Sri Lanka	17	–	–	–
Viet Nam	12	2	12	–
Total	158	54	69	30
En pourcentage du total		34,2	43,7	19,0

26. Quatre communications nationales seulement contiennent des informations sur un cofinancement dont le projet pourrait bénéficier. Deux des communications nationales qui ont fait état d'un cofinancement n'ont indiqué que le FEM. Dans les deux autres communications nationales, les possibilités de cofinancement n'ont été indiquées que pour un seul projet dans chaque pays. Comme le cofinancement est un élément capital des informations demandées par les établissements de crédit dont il a été question, il serait bon d'indiquer les possibilités de cofinancement qui existent de façon générale dans le pays.

27. Huit des communications nationales contiennent des informations sur les politiques officielles concernant les changements climatiques et leur relation (ou absence de relation) avec d'autres politiques officielles. Ce sont là des renseignements généraux de toute première importance lorsqu'il s'agit d'établir une demande de financement par le FEM pour le secteur public et ils sont également très utiles pour solliciter des fonds pour le secteur privé.

28. Les 10 communications nationales contiennent des informations sur l'adaptation et la vulnérabilité. Dans tous les cas, ces informations ont été présentées dans un chapitre qui est consacré à ces deux questions et dont certaines parties portent habituellement sur la configuration des précipitations à l'avenir, les diagrammes des températures, l'élévation du niveau des mers et des océans, les changements dans la bioculture aquatique, et leur incidence sur les ressources en eau, l'agriculture et les ressources en eau potable, le cas échéant. Toutes les communications nationales mentionnent certaines mesures d'adaptation qu'il conviendrait de prendre, encore que cinq seulement font état de l'une ou l'autre des mesures potentielles comme idées de projet. Sur les 39 idées de projet d'adaptation exposées dans les communications nationales, cinq seulement – et elles figurent toutes dans la communication nationale de l'Équateur – contiennent des informations sur les coûts et les données financières.

IV. Améliorations des informations relatives aux projets

29. Il existe un écart important entre les informations prescrites par les bailleurs de fonds pour qu'ils puissent étudier valablement les projets et celles fournies à cet effet dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. S'agissant de mettre en lumière des domaines précis dans lesquels il serait possible d'améliorer les informations afin que les Parties non visées à l'annexe I puissent mieux rendre compte des projets, il est utile d'étudier les lacunes et les différences selon le secteur faisant l'objet du financement, à savoir le secteur public, le secteur privé ou les fonds carbone. Il serait utile d'établir une distinction analogue entre les projets dont les Parties non visées à l'annexe I ont rendu compte.

30. Certaines améliorations spécifiques qui permettraient de donner plus de poids à la présentation des projets dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I sont exposées ci-après, regroupées selon les trois secteurs considérés dans l'optique d'un financement (secteur public, secteur privé ou fonds carbone). Étant donné les ressources et l'espace parfois limités pour élaborer des descriptifs de projet dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, les recommandations mettent l'accent sur les informations qui contribueront le plus à encourager les investisseurs potentiels à s'informer davantage sur les projets proposés, ou tout au moins serviront de point de départ pour satisfaire les conditions plus détaillées imposées par les différents fonds. En bref, les recommandations ont pour but d'indiquer ce qui doit figurer dans une représentation initiale des projets potentiels et des possibilités de réduction des émissions de chacun des pays, étant entendu que des informations supplémentaires et plus détaillées seront fournies dès lors qu'une demande sera adressée à un fonds particulier.

A. Financement pour le secteur public – Fonds pour l'environnement mondial

31. Afin d'encourager les investisseurs potentiels à se renseigner sur les demandes de financement, la présentation par des Parties non visées à l'annexe I de projets de réduction des émissions de GES dans le

secteur public devrait viser à satisfaire aux principales conditions imposées aux fins d'évaluation par les établissements qui financent les projets du secteur public. Parmi ces établissements figurent surtout les organismes d'exécution du FEM qui, comme on l'a vu plus haut, donnent la priorité à un ensemble d'objectifs financiers, sociaux et environnementaux, par exemple la conformité avec les politiques du pays, la suppression des obstacles institutionnels, l'implication des parties prenantes et les possibilités de cofinancement. Les informations prescrites par le FEM concernent en premier lieu la conformité du programme et de la politique ainsi que le financement.

32. Considérant la nécessité de prendre en compte le vaste éventail d'objectifs préconisés par le FEM et d'autres fonds qui alimentent le secteur public, la liste recommandée des informations à fournir pour ce type de projets comprend une combinaison de données environnementales et financières et de données sur les politiques. Les points les plus importants figurent dans la liste qui suit:

- a) Type d'organisme d'exécution (par exemple, public, privé);
- b) Objectif(s) du projet;
- c) Conformité aux politiques générales du pays;
- d) Liste des obstacles à supprimer;
- e) Réductions/séquestration prévues des GES (en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (eqCO₂), projets d'atténuation);
- f) Coût du projet;
- g) Taux de rentabilité ou rapport coût-efficacité du projet (projets d'atténuation);
- h) Analyse du surcoût ou du coût additionnel (tous les projets d'adaptation; il sera également nécessaire de réaliser une analyse du surcoût ou du coût additionnel pour de nombreux projets d'atténuation);
- i) Options de cofinancement;
- j) Sources d'information supplémentaires concernant le projet.

33. Les projets exposés dans les communications nationales ne répondent généralement pas aux conditions requises pour bénéficier de crédits au titre du Programme de microfinancements du FEM car les fonds demandés sont généralement supérieurs à la limite des 50 000 dollars É.-U. S'il est proposé un projet dont le montant est inférieur à 50 000 dollars É.-U. dans une communication nationale, il n'est pas nécessaire d'établir un plan de financement pour obtenir l'appui du FEM, et la demande ne doit pas être établie selon un modèle particulier. Toutefois, il n'en serait pas moins utile de reprendre dans la communication nationale un certain nombre de points indiqués dans la liste, y compris le descriptif du projet, les objectifs du projet, la conformité du programme aux objectifs de développement du pays et un budget annuel.

B. Financement pour le secteur privé

34. Les établissements de crédit qui financent des projets dans le secteur privé accordent une plus grande importance à la viabilité financière du projet qu'à d'autres objectifs tels que les réductions d'émissions ou la mobilisation sociale. C'est pourquoi, lorsque le projet est destiné au secteur privé ou qu'un organisme du secteur public exécute un projet d'infrastructure ou un projet industriel en adoptant une démarche financière classique, les informations fournies dans la communication nationale devraient

être structurées de façon à répondre avant tout à des considérations de coûts et des considérations financières.

35. S'agissant des fonds destinés au secteur privé, les demandes d'informations de base sont les mêmes. Outre les questions plus prosaïques liées au coût du projet et au taux de rentabilité interne, ces fonds font également intervenir les débouchés potentiels du produit et toutes autres considérations qui peuvent avoir une incidence sur la réussite du projet, par exemple les droits de douane, le degré de privatisation, le contrôle des capitaux, les modalités de gestion et les possibilités de cofinancement. Il est difficile pour les Parties non visées à l'annexe I de prendre en compte l'ensemble de ces points dans leurs communications nationales; ceux qui intéressent le plus les investisseurs potentiels sont indiqués dans la liste qui suit:

- a) Descriptif du projet (par exemple, secteur, technologie/stratégie, emplacement);
- b) Type d'organisme d'exécution (par exemple, public, privé);
- c) Bref résumé des débouchés du produit;
- d) Coût du projet;
- e) Taux de rentabilité du projet;
- f) Options de cofinancement;
- g) Réductions escomptées des émissions de GES;
- h) Degré de contrôle ou de participation de l'État;
- i) Sources d'information supplémentaires sur le projet.

36. L'un des points suggérés suppose que soit envisagée la possibilité d'une participation éventuelle de l'État dans la mise en œuvre du projet proposé. Ce point a été inclus parce que les investisseurs potentiels du secteur privé doivent être en mesure de discerner si le projet proposé peut être ou non exécuté par des entités non gouvernementales. Dans beaucoup de pays, le degré de privatisation ou de privatisation partielle de divers secteurs de l'industrie et des infrastructures n'est pas très clair, ou encore ces secteurs se trouvent parfois dans une phase de transition. C'est pourquoi, pour qu'il n'existe aucune incertitude quant à l'appropriation du projet, la communication nationale doit indiquer clairement la participation potentielle de l'État dans l'exécution du projet.

V. Résumé et conclusions

37. Une meilleure présentation des projets de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I contribuerait à améliorer leurs chances d'obtenir un financement pour ces projets. En établissant une comparaison entre les informations demandées par les organismes qui pourraient être appelés à financer le projet et celles fournies dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, la présente note a pour objet de recommander des améliorations qui peuvent être apportées en quelques pages afin d'encourager les investisseurs potentiels à rechercher des informations supplémentaires au sujet des projets proposés.

38. Il ressort d'un examen des établissements de crédit et d'un échantillon représentatif de communications nationales de Parties non visées à l'annexe I que les organismes appelés à financer des

projets cherchent à connaître un grand nombre d'informations détaillées qui n'apparaissent que très peu dans les communications nationales. Il serait possible d'améliorer les descriptifs de projet présentés par les Parties non visées à l'annexe I afin de combler un certain nombre de lacunes en matière d'informations. Comme il arrive parfois que les Parties non visées à l'annexe I disposent seulement de ressources limitées pour établir les communications nationales et se trouvent gênées par le peu de place dont elles disposent pour exposer leurs projets potentiels, les informations concernant les projets qui apparaissent dans les communications nationales devraient être conçues sous une forme succincte et servir principalement à donner une idée générale des possibilités de réalisation des projets dans le pays. Par contre, elles doivent être suffisamment détaillées et pertinentes pour amener les bailleurs de fonds potentiels à demander des informations supplémentaires au sujet des projets proposés.

39. Les exigences des établissements financiers en matière d'information varient selon que le projet implique une assistance à une institution publique ou privée, ou encore qu'il concerne un fonds carbone, ce qui donne à penser que les projets exposés dans les communications nationales devraient être décrits différemment selon le type de financement recherché. Comme le montre le tableau 2, un certain chevauchement apparaît entre les types d'informations qui pourraient être exigés pour différentes catégories de projets, s'agissant notamment des descriptifs des projets, des estimations relatives à la réduction des émissions de GES, du coût de réalisation des projets et de la documentation. On constate cependant certaines différences évidentes. Les projets destinés à bénéficier d'un financement pour des mesures d'adaptation et d'atténuation dans le secteur public doivent tenir compte d'un ensemble d'éléments en rapport avec les coûts et les grandes orientations tandis que les renseignements à fournir en priorité dans le cas des projets destinés au secteur privé doivent concerner le coût, les données financières et le marché. Les projets dont le but est la constitution de fonds carbone doivent mettre l'accent sur le potentiel de réduction des émissions de GES et le rapport coût-efficacité. Dans le cas des projets d'adaptation, à l'exception de ceux financés par le biais du Fonds PMA, il faudrait préciser s'ils auront des retombées bénéfiques à l'échelle mondiale, auquel cas ils bénéficieront d'un financement du surcoût par le FEM, ou des retombées sur le plan local et national, auquel cas ils bénéficieront d'un financement additionnel.

40. Dans ce cadre, les Parties non visées à l'annexe I souhaiteront peut-être se prévaloir du paragraphe 2 de la décision 5/CP.11 aux termes duquel [la Conférence des Parties] «prie le Fonds pour l'environnement mondial, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention et à la décision 11/CP.1, d'aider, à leur demande, les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à élaborer et mettre au point les propositions de projet identifiées dans leurs communications nationales, lorsque ces Parties formulent leurs programmes nationaux de mesures en rapport avec des questions liées aux changements climatiques».

41. Les Parties non visées à l'annexe I peuvent également se reporter à l'ouvrage intitulé *A guidebook on preparing technology transfer projects for financing*¹², établi par le Groupe d'experts du transfert de technologie dans le but d'aider les promoteurs des projets des pays en développement et les autres parties prenantes à préparer des propositions de financement qui satisfont aux règles établies par les bailleurs de fonds internationaux.

¹² Voir http://unfccc.int/resource/docs/publications/pract_guide_06_en.pdf, en anglais seulement.

Tableau 2. Recommandation concernant les informations demandées par catégorie de projets

Informations demandées		Catégorie de projets		
		Secteur public		Secteur privé
		Atténuation	Adaptation	
Informations générales sur le projet	Descriptif du projet	√	√	√
	Type d'organisme d'exécution	√	√	√
	Durée du projet			
	Titulaires du projet			
Informations générales sur les grandes orientations	Objectif du projet	√	√	
	Priorité du développement national et conformité de la politique	√	√	
	Obstacles à supprimer	√	√	
Données relatives aux GES	Réductions des émissions de GES	√		√
	Réductions annuelles des émissions de GES			
	Scénario de référence des émissions de GES			
Données relatives aux coûts et données financières	Coût des réductions de GES			
	Coût de réalisation du projet	√	√	√
	Analyse du surcoût ou du coût additionnel	√	√	√
	Taux de rentabilité	√		√
	Options de cofinancement	√	√	√
Données sur le marché	Données sur le marché			√
	Participation de l'État			√
Documentation	Sources d'information	√	√	√

42. Comme indiqué plus haut, la note formule des recommandations concernant les besoins prioritaires en matière d'information auxquels les Parties non visées à l'annexe I pourraient répondre dans leurs communications nationales afin d'encourager les investisseurs potentiels à chercher à se renseigner davantage au sujet des projets proposés et d'améliorer ainsi leurs chances d'obtenir un financement. Il sera nécessaire d'adapter les documents en fonction de tel ou tel fonds pour établir dans les faits une demande de financement. Toutefois, la mise au point de ces documents n'entre pas dans le cadre de la présente note et il n'en sera donc pas question.

Annexe**Tableaux récapitulatifs des projets de réduction des gaz à effet de serre
proposés dans 10 communications nationales initiales****Tableau 1. Barbade**

Informations générales	
Année de la communication nationale	2001
Descriptifs de projet	De très brefs descriptifs ont été fournis pour 12 projets potentiels, et un lieu précis a été indiqué pour certains d'entre eux.
Secteurs	Les 12 projets potentiels concernaient les secteurs suivants: énergie (8), industrie (2), bâtiment (1) et transports (1).
Réglementations et politiques officielles	Exposées succinctement dans une partie distincte de la communication nationale. La Barbade n'a pas de législation particulière concernant les changements climatiques, mais plusieurs politiques relatives à l'environnement, à l'utilisation des terres et au bâtiment ont une incidence sur les questions d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques. Moins de 30 % de ces politiques ont été promulguées après 1992. La communication nationale recommande plusieurs solutions possibles pour la promulgation d'une législation plus appropriée, y compris une loi visant expressément les changements climatiques, une loi sur la gestion de l'environnement et une loi sur la gestion des catastrophes.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité, mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Aucune indication.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Aucune indication.
Estimation des émissions de référence	Des émissions de référence ont été indiquées par secteur et sous-secteur, mais pas pour un projet donné.
Scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets; coûts-avantages; taux de rentabilité; hypothèses financières; états de trésorerie; autres documents d'appui; étude de marché; possibilités de cofinancement	Aucune indication.

Tableau 2. Équateur

Informations générales	
Année de la communication nationale	2000
Descriptifs de projet	Des descriptifs ont été fournis pour 24 projets potentiels. Chaque descriptif est un bref résumé d'un paragraphe avec mention d'un lieu précis.
Secteurs	Les 24 projets potentiels concernaient les secteurs suivants: énergie (13), foresterie (8), agriculture (3).
Réglementations et politiques officielles	Exposées succinctement dans une partie distincte de la communication nationale qui décrit les priorités actuelles du Gouvernement en matière de développement et de pauvreté. La communication comprend une brève partie sur les relations entre les priorités environnementales et les priorités en matière de développement. Aucune réglementation officielle concernant expressément les changements climatiques n'a été mentionnée.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Des dates ont été indiquées en tant qu'objectifs pour la réalisation des projets, mais pas la durée globale des projets.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Des estimations des réductions potentielles ont été établies pour chaque projet proposé dans la communication nationale mais elles n'étaient étayées par aucun calcul.
Estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets	Des estimations du coût des projets ont été fournies, mais elles n'étaient étayées par aucun calcul ni par des références à d'autres documents qui pourraient en contenir.
Coûts-avantages	Des rapports coûts-avantages ont été fournis pour chaque projet, mais sans pièce à l'appui.
Taux de rentabilité	Le taux de rentabilité interne a été indiqué pour chaque projet, mais sans pièce à l'appui.
Hypothèses financières, états de trésorerie, autres documents d'appui, étude de marché; possibilités de cofinancement	Aucune indication.

Tableau 3. Éthiopie

Informations générales	
Année de la communication nationale	2001
Descriptifs de projet	Au total, 20 projets ont été proposés dans la communication nationale. Un descriptif de projet détaillé a été fourni pour un seul projet de récupération du méthane de décharge à Addis-Abeba. Des descriptifs moins détaillés ont été fournis pour un projet concernant l'énergie domestique et un autre les transports. De brefs aperçus ont également été fournis pour 17 projets potentiels afférents à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) ainsi qu'à l'agriculture.
Secteurs	Les projets potentiels concernaient les secteurs suivants: énergie (13), UTCATF (8), agriculture (3) et déchets (1), certains se trouvant classés dans plusieurs catégories.
Réglementations et politiques officielles	La communication nationale contient tout un chapitre sur les politiques officielles qui précise notamment que «même si l'Éthiopie n'a pas encore élaboré de politiques, programmes et mesures concernant expressément les changements climatiques, elle a déjà mis en place un certain nombre de politiques, stratégies et plans d'action axés sur l'environnement, qui peuvent contribuer directement ou indirectement aux objectifs de la Convention sur les changements climatiques. Il est absolument nécessaire de soutenir la mise en application de ces politiques, stratégies et plans d'action au moyen d'un financement, d'une assistance technique, d'une formation et d'un transfert de technologie.».
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité, mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Aucune estimation n'a été fournie quant aux dates de réalisation des projets ni à leur durée.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Des estimations relatives aux réductions des émissions de GES ont été fournies pour le projet concernant la décharge, le projet relatif à l'énergie domestique et le projet sur les transports. Il n'a pas été fourni d'estimations pour les autres projets potentiels proposés.
Estimation des émissions de référence	Fournie pour le projet concernant la décharge. Pour les projets relatifs à l'énergie domestique et aux transports, des pourcentages de réduction potentielle calculés à partir d'une référence ont été indiqués.
Scénarios possibles d'atténuation des émissions	Des scénarios possibles d'atténuation des émissions n'ont été indiqués que pour le projet concernant la décharge.

Données financières récapitulatives	
Coût des projets	Des coûts estimatifs ont été indiqués en dollars É.-U. par tonne de réduction des émissions pour les projets relatifs à l'énergie domestique et aux transports. Ils n'ont pas été étayés par des calculs mais des références à d'autres documents qui en contenaient ont été fournies.
Coûts-avantages; taux de rentabilité; hypothèses financières; états de trésorerie; autres documents d'appui; étude de marché; possibilités de cofinancement	Aucune indication.

Tableau 4. Géorgie

Informations générales	
Année de la communication nationale	1999
Descriptifs de projet	Descriptifs de projet fournis pour 16 projets potentiels dans le pays. Chaque descriptif était très bref mais indiquait le lieu d'exécution du projet.
Secteurs	Les projets potentiels concernaient les secteurs suivants: énergie (10), foresterie (4), industrie (1) et bâtiment (1).
Réglementations et politiques officielles	Exposées succinctement dans une partie distincte de la communication nationale. La Géorgie a adopté en 1996 une loi sur la protection de l'environnement, qui comporte des dispositions relatives aux changements climatiques et reprend notamment les principes de limitation des répercussions des changements climatiques, du «pollueur payeur» et de sensibilisation du public.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	La durée des projets a été indiquée d'une manière générale.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Des estimations des réductions ont été fournies pour chaque projet proposé dans la communication nationale. Elles n'étaient étayées par aucun calcul.
Estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets	Une estimation de l'ensemble du coût des projets a été fournie. Elle n'était pas étayée par des calculs ni par des références à d'autres documents qui pourraient en contenir.

Coûts-avantages; taux de rentabilité; hypothèses financières; états de trésorerie; autre documents d'appui; étude de marché	Aucune indication.
Possibilités de cofinancement	Des organismes de cofinancement ont été indiqués pour un projet.

Tableau 5. Jordanie

Informations générales	
Année de la communication nationale	1997
Descriptifs de projet	Vingt projets ont été proposés sous forme de tableaux, dont huit exposés avec plus de détails, y compris des informations de caractère général ainsi que des projections des éléments mis en œuvre et des résultats du projet.
Secteurs	Les 20 projets ont tous été classés dans le secteur de l'énergie.
Réglementations et politiques officielles	Le cadre institutionnel et la réglementation du secteur de l'énergie ont été exposés succinctement dans une partie distincte de la communication nationale.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité, mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Indication de la durée estimative de cinq des huit projets qui étaient exposés plus en détail.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Des estimations des réductions des gaz à effet de serre ont été établies pour deux projets.
Estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projet	Le coût estimé de chaque projet apparaît dans un tableau. Les coûts ont été ventilés pour cinq projets.
Coûts-avantages	Aucune indication.
Taux de rentabilité	Le taux de rentabilité interne a été indiqué pour deux projets.
Hypothèses financières	Aucune indication.
États de trésorerie, autres documents d'appui	Des états de trésorerie ont été fournis pour trois des projets et des données économiques concernant par exemple l'épargne et les coûts d'entretien l'ont été pour deux des projets.
Étude de marché	Aucune indication.
Possibilités de cofinancement	Des informations concernant un cofinancement ont été indiquées pour un projet.

Tableau 6. Liban

Informations générales	
Année de la communication nationale	1999
Descriptifs de projet	Des descriptifs de projet ont été fournis pour 10 projets potentiels. Certains étaient brefs et d'autres très détaillés. Le lieu d'exécution des projets n'était pas indiqué.
Secteurs	Les 10 projets concernaient les secteurs suivants: énergie (1), bâtiment (2), industrie (3), déchets et agriculture (4).
Réglementations et politiques officielles	Les politiques officielles n'ont pas été exposées dans leurs grandes lignes ni résumées dans les communications nationales.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Informations sur les parties prenantes	Aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Indication de la durée estimée des trois projets proposés pour le secteur de l'industrie.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Des estimations des réductions des émissions de GES ont été fournies pour les trois projets proposés pour le secteur de l'industrie et les quatre projets proposés pour le secteur des déchets. Aucune estimation n'a été donnée pour les autres projets potentiels.
Estimation des émissions de référence	Aucune indication.
Scénarios possibles d'atténuation des émissions	Il n'a pas été indiqué de scénarios d'atténuation autres que le projet proposé.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets	Des coûts estimatifs ont été indiqués pour les trois projets proposés pour le secteur de l'industrie et les quatre projets proposés pour le secteur des déchets. Dans le premier cas, les coûts ont été indiqués pour différents scénarios de croissance économique et des justificatifs ont été fournis dans le texte. Dans le second cas, les coûts ont été ventilés mais non justifiés. Il n'a pas été indiqué de coûts estimatifs pour les autres projets potentiels.
Coûts-avantages	Des rapports coûts-avantages ont été indiqués pour les trois projets à réaliser dans le secteur de l'industrie pour différents scénarios de croissance économique, accompagnés de pièces à l'appui.
Taux de rentabilité	Aucune indication.
Hypothèses financières	Des scénarios de croissance économique ont été indiqués pour les trois projets à réaliser dans le secteur de l'industrie.

États de trésorerie; autres documents d'appui; étude de marché; possibilités de cofinancement	Aucune indication.
--	--------------------

Tableau 7. Nigéria

Informations générales	
Année de la communication nationale	2003
Descriptifs de projet	La communication nationale du Nigéria comportait les descriptifs de 14 projets potentiels.
Secteurs	Les projets potentiels étaient exclusivement centrés sur des études réalisées sous la conduite du Gouvernement. Il n'a été fourni aucune information sur des projets potentiels qui débouchent directement sur des réductions d'émissions de GES; cela dit, plusieurs des études proposées pourraient aboutir à des projets de réduction de ces émissions.
Réglementations et politiques officielles	La communication nationale a consacré un chapitre au développement durable et à la planification intégrée dans le contexte des changements climatiques et exposé un certain nombre de politiques en la matière.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	Il n'a pas été mentionné d'actions de sensibilisation du public ni de groupes de parties prenantes.
Calendrier des projets	Un calendrier a été indiqué pour chacun des projets proposés.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES; estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets; coûts-avantages; taux de rentabilité; hypothèses financières; états de trésorerie, autres documents d'appui; étude de marché; possibilités de cofinancement	Aucune indication.

Tableau 8. Îles Salomon

Informations générales	
Année de la communication nationale	2004

Descriptifs de projet	Des descriptifs détaillés ont été fournis pour quatre projets concernant des sources d'énergie renouvelables. De brefs exposés d'idées de projet ont également été fournis pour neuf projets potentiels concernant le renforcement des capacités, le renforcement des institutions, la sensibilisation et l'éducation du public ainsi que les études et technologies d'adaptation.
Secteurs	Les quatre projets pour lesquels des informations détaillées ont été fournies concernent tous le secteur de l'énergie et le plus souvent l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. L'un des descriptifs de projet porte également sur l'efficacité énergétique. Les autres descriptifs d'idées ne se rapportent pas directement aux réductions d'émissions de GES.
Réglementations et politiques officielles	La communication nationale comporte un chapitre consacré aux politiques officielles relatives aux changements climatiques, à la Convention et au Protocole de Kyoto. Ce chapitre fait état d'un certain nombre de difficultés qui font obstacle à l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Une partie distincte de la communication nationale porte sur les politiques d'atténuation des changements climatiques et les politiques énergétiques.
Appropriation des projets ou structure administrative	Les quatre descriptifs détaillés de projet indiquaient que le Gouvernement se chargerait des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables. Aucune information n'a été donnée quant aux possibilités d'appropriation des projets par le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité, mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Il n'a pas été donné d'estimations quant aux dates de réalisation des projets ni à leur durée.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES; estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets; coûts-avantages; taux de rentabilité; hypothèses financières; états de trésorerie, autres documents d'appui; étude de marché	Aucune indication.
Possibilités de cofinancement	Le Fonds pour l'environnement mondial a été indiqué comme source potentielle de cofinancement.

Tableau 9. Sri Lanka

Informations générales	
Année de la communication nationale	2000
Descriptifs de projet	Des descriptifs de projet ont été fournis pour 17 projets potentiels dans le pays. Chaque descriptif consistait en un résumé d'une ou deux phrases. Il n'a pas été mentionné de lieu précis.
Secteurs	Les 17 projets potentiels concernaient les secteurs suivants: énergie (5), industrie (4), transports (4), agriculture (3), et foresterie (1).
Réglementations et politiques officielles	Exposées succinctement dans une partie distincte de la communication nationale. Les réglementations en vigueur ne portent pas directement sur les changements climatiques mais plusieurs politiques environnementales et agricoles ont une incidence directe sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public et la formation ont été signalées comme étant des priorités, mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Aucune durée de projet n'a été indiquée.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES; estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets; coûts-avantages; taux de rentabilité; hypothèses financières; états de trésorerie, autres documents d'appui; étude de marché; possibilités de cofinancement	Aucune indication.

Tableau 10. Viet Nam

Informations générales	
Année de la communication nationale	2003
Descriptifs de projet	L'annexe de la communication nationale du Viet Nam comprenait des descriptifs détaillés de 12 projets potentiels.
Secteurs	9 des 12 projets sont liés au secteur de l'énergie, 2 concernent le secteur de la foresterie et 1 le secteur agricole.
Réglementations et politiques officielles	La communication nationale a donné très peu d'informations sur les politiques officielles relatives aux changements climatiques,

	à l'environnement en général ou à l'énergie.
Appropriation des projets ou structure administrative	Aucune information sur l'appropriation des projets par le secteur public ou le secteur privé.
Information sur les parties prenantes	La sensibilisation du public a été signalée comme étant une priorité, mais aucun groupe particulier de parties prenantes n'a été indiqué.
Calendrier des projets	Des dates estimatives ont été indiquées pour la réalisation de chaque projet. La durée globale du projet a été indiquée le cas échéant, par exemple pour les projets relatifs à la foresterie et à l'agriculture.
Émissions de gaz à effet de serre	
Réductions prévues des émissions de GES	Des estimations des réductions potentielles d'émissions de GES ont été données pour deux projets seulement – l'utilisation de biogaz et la réduction du méthane dans les rizières.
Estimation des émissions de référence; scénarios possibles d'atténuation des émissions	Aucune indication.
Données financières récapitulatives	
Coût des projets	Les coûts des projets ont été indiqués mais n'ont été étayés par aucune documentation.
Coûts-avantages; taux de rendement; hypothèses financières; états de trésorerie, autres documents d'appui; étude de marché	Aucune indication.
Possibilités de cofinancement	Le Fonds pour l'environnement mondial a été indiqué comme option potentielle de cofinancement pour l'un des projets.
